

Rejoignez-nous !

La NCUC accueille toutes les personnes et organisations non commerciales qui souhaitent défendre et protéger les communications, les activités et les intérêts non commerciaux sur Internet. Nous avons besoin de votre expertise et de vos connaissances ! En rejoignant la NCUC, vous pouvez faire de l'ICANN une organisation plus transparente et responsable. Rejoignez-nous et défendez les intérêts non commerciaux au sein de l'ICANN et de l'écosystème de gouvernance de l'Internet au sens large !

<http://ncuc.org>

ncuc@ncuc.org

<http://ncuc.org/join>

NCUC

Noncommercial
Users Constituency

Unité constitutive des entités non commerciales

Unité constitutive des entités non commerciales

L'unité constitutive des entités non commerciales (NCUC) de la société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) défend les positions concernant les politiques liées au nom de domaine qui protègent et soutiennent une communication et une activité non commerciales sur Internet. Les membres de la NCUC sont impliqués dans les libertés civiles et les droits de l'homme, la liberté Internet, la protection du consommateur, l'éducation, la recherche, le développement, et beaucoup d'autres domaines de défense de politique publique, à la fois au sein de l'ICANN et au sein d'autres espaces de gouvernance de l'Internet et de politiques Internet.

Depuis 1999, la NCUC défend les questions de liberté d'expression, de respect de la vie privée et des droits de l'homme. Aujourd'hui, plus de 110 organisations et 420 personnes provenant de 115 pays différents soutiennent l'élaboration de politiques de la NCUC. La NCUC est la principale représentante de la société civile au sein du modèle multipartite de l'ICANN. La société civile juge le travail de la NCUC pertinent vis à vis de leurs missions et de leur expertise ; nous avons besoin de votre aide et de votre soutien pour que la voix de la société civile se fasse mieux entendre, qu'elle soit plus diversifiée et plus dynamique au sein de l'ICANN.

Deux rapporteurs, tirés au sort au sein de la société civile et du secteur commercial ont mené un processus rigoureux de sollicitation de commentaires de la part des défenseurs des droits de l'homme, des intérêts professionnels, de la communauté technique, ainsi que d'autres parties prenantes, de façon à développer un ensemble de recommandations pour que l'ICANN devienne un leader mondial dans la gouvernance transparente et la prise de décisions. L'une des questions que la NCUC a intégrée dans les recommandations de transition est de réformer la politique de divulgation d'informations documentaires (DIDP) de l'ICANN, qui a été critiquée pour ne pas répondre aux demandes de manière juste, et avec trop de travail rédigé. Les discussions au niveau du groupe de travail permettent de continuer à avancer, et la NCUC soutient fermement les recommandations, et elle est une voix majeure qui encourage leur renforcement et leur mise en œuvre.



Accès aux connaissances et marques déposées

Les noms de domaine sont les identificateurs qui nous permettent de trouver les lieux où partager nos idées. Nos sites Web, listes de diffusion, forums de discussions et courriels portent nos réflexions et nos idées. Personne ne devrait pouvoir supprimer un nom de domaine sans suivre la procédure officielle, sans preuve de mauvaise foi et/ou de faute délibérée de manière appropriée.

Depuis les premiers jours de l'ICANN, la NCUC s'est concentrée sur l'équilibre entre la liberté d'expression et les droits relatifs aux marques déposées. En ce qui concerne les noms de domaine, cela se manifeste par exemple lorsqu'une personne souhaite enregistrer ce qu'une autre personne pourrait considérer comme étant sa marque déposée dans un nom de domaine. Le nom de domaine pourrait être utilisé d'une manière qui n'a rien à voir avec la marque déposée, pourtant le propriétaire de celle-ci veut protéger sa marque. La NCUC prône la protection de la sphère publique mondiale face aux restrictions de propriété intellectuelle excessives. Les propriétaires de marques déposées n'ont jamais été autorisés à « posséder » les termes de leur marque, en particulier lorsque ces termes sont également des noms communs, des termes génériques ou des mots du dictionnaire. Néanmoins, cette idée a toujours été introduite au sein du DNS. À chaque nouvelle occasion, la NCUC mène la lutte pour les droits de tous à utiliser des termes, des noms et des concepts élémentaires. Nous avons joué un rôle majeur dans l'élaboration des équilibres qui protègent les droits non commerciaux des politiques de litiges relatifs aux noms de domaine, dont la procédure de règlement uniforme de litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP) pour tous les domaines génériques de premier niveau (gTLD) et le système uniforme de suspension rapide (URS) pour les nouveaux gTLD. De la même manière, nous nous opposons à certains gouvernements nationaux qui souhaitent prendre le contrôle de tous les noms géographiques. La NCUC estime que ces usages représentent une atteinte à la liberté d'expression.

La NCUC se bat pour un équilibre plus traditionnel du droit des marques et d'un usage loyal, une libre expression et une procédure officielle. Nous avons pris cet équilibre aux technologies ainsi qu'aux communautés multipartites qui créent ces règles d'infrastructure Internet et qui captent la plupart des enjeux pour lesquels nous nous battons. Les titulaires de noms de domaine sont mieux protégés grâce à notre travail.

La liberté d'expression est menacée, et la NCUC conteste les mesures d'exploitation du DNS et du noyau d'Internet censurant l'expression et réglementant le contenu. C'est un sujet de préoccupation grandissant.

La confidentialité est menacée depuis la création de l'ICANN et la NCUC s'est toujours battue pour les droits des titulaires de noms de domaine. Quelles sont les questions de confidentialité de l'ICANN ?

Il y a des années, lorsqu'Internet était un réseau fermé et fiable, un répertoire a été créé avec les noms, les adresses, les numéros de téléphone et les adresses électroniques des titulaires de noms de domaine qui étaient pour la plupart des chercheurs qui listaient les données organisationnelles. Appelé le WHOIS, ce répertoire était considéré comme une exigence aux commencements

de l'ICANN et s'est transformé en un répertoire public de tous les domaines enregistrés. Il transporte les noms, numéros de téléphone, les adresses physiques des personnes et des organisations à travers le monde, entre autres, pour les minorités politiques, ethniques, religieuses et sexuelles. La NCUC estime que les personnes et les organisations ont droit à la confidentialité des enregistrements de leurs noms de domaine, et ont droit à une procédure officielle avant que leurs données d'identification ne soient divulguées.

Toute personne qui enregistre un nom doit fournir des données complètes et précises pour que les bureaux d'enregistrement puissent remplir leur obligation envers l'ICANN et être conformes au contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement. Cet accord possède quatre exigences difficiles du point de vue de la protection des données. La première est qu'il faut collecter plus de données que nécessaire pour soutenir le rôle limité de l'ICANN au sein de l'écosystème. Ensuite, un large éventail de données doit être publié au sein du répertoire WHOIS, que les bureaux d'enregistrement et registres sont obligés de soutenir. Puis, les bureaux d'enregistrement doivent conserver les données concernant leurs transactions avec les titulaires de noms de domaine, notamment les détails financiers, les messages électroniques, ainsi que d'autres données administratives, pendant une période de 6 mois après la dernière transaction avec ce client. Pour finir, il existe l'entiercement de données obligatoire avec un agent de l'ICANN aux États-Unis. Toutes ces exigences sont des atteintes potentielles à la loi sur la protection des données.

La NCUC a lutté pour limiter ces atteintes aux droits du titulaire de nom de domaine face à des idées politiques peu judicieuses et des exigences de données des parties prenantes comme les organismes en charge des intérêts de propriété intellectuelle et de l'application de la loi. La NCUC et les partenaires de la société civile mondiale ont réussi à garantir que les services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation continuent à être proposés par les bureaux d'enregistrement et d'autres parties, garantissant que nous puissions continuer à utiliser une tierce partie pour protéger nos données. Si les questions de la confidentialité sont votre passion, la NCUC a besoin de soutien dans cette bataille incessante de toute la société civile au sein de l'ICANN.



Plus de renforcement de la responsabilité et de garanties de transparence

Pendant la transition du rôle de supervision des fonctions IANA et le travail sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN, la NCUC avait une place importante dans le développement des recommandations pour le respect de l'intérêt public, une transparence renforcée, et la garantie de la prise en considération des droits de l'homme. La transition est terminée mais le travail continue au sein de la piste de travail 2 où les sujets engagés lors de la transition sont toujours développés. La société civile a encore beaucoup à faire pour garantir une mise en œuvre efficace. Ces questions comprennent la prise en considération de la juridiction de l'ICANN, le renforcement de la transparence de l'ICANN, l'achèvement des engagements envers les droits de l'homme, l'amélioration de la diversité, l'augmentation de la responsabilité de la communauté bénévole de l'ICANN, l'augmentation de la responsabilité du personnel, la révision du rôle du médiateur, et un processus de recours indépendant. La NCUC est très active dans toutes ces discussions. Ce sont des questions indépendantes auxquelles toute personne intéressée peut contribuer, tous les sujets pour lesquels la société civile a des connaissances.

Les membres de la NCUC gèrent le groupe de travail multipartite sur les impacts de la juridiction de l'ICANN envers ses processus de responsabilité et d'élaboration de politiques. En tant que contributeur et décideur politique pour le DNS mondial, l'ICANN doit avoir une portée mondiale, et doit pourtant être responsable, elle doit être intégrée dans certaines lois gouvernementales. Il existe une certaine tension juridique et politique continue entre la portée mondiale de l'ICANN et sa juridiction légale qui se situe en Californie. Ce groupe de travail examine ce problème.

Améliorer la transparence est un axe important pour la NCUC dans les processus de réforme actuels de l'ICANN. D'importants bénéfices découlent d'une transparence solide, comme le fait de lutter contre une situation de capture et de mauvaise gestion et le fait de faciliter une large surveillance du processus de décisions. La structure multipartite unique de l'ICANN, où les décisions sont le résultat de processus consultatifs étendus, exige une transparence solide. Le processus décisionnel de l'ICANN est d'autant plus solide que l'est le niveau de compréhension de la communauté sur les questions auxquelles fait face l'ICANN.

La NCUC et la transition du rôle de supervision des fonctions IANA : le modèle multipartite en action

Le rôle particulier des États-Unis au sein du système des noms de domaine (DNS) et les ressources essentielles d'Internet ont été un point conflictuel depuis plus de dix ans. Lorsqu'il a été demandé à la communauté Internet de développer une proposition qui permettrait de transférer les fonctions de l'autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (IANA) en dehors du contrôle gouvernemental des États-Unis, ce fut une opportunité importante pour les décideurs et les personnes qui s'intéressaient à la politique Internet de s'impliquer directement dans ce processus. La transition a eu lieu, mais il faut encore beaucoup de travail pour garantir que l'ICANN reste indépendante et pleinement responsable face à la communauté Internet mondiale. La NCUC continue d'être à l'avant-garde de ces discussions. La NCUC a également développé et guidé des réponses non commerciales aux propositions de transition, et mène un travail continu dans les domaines de la responsabilité, la transparence et les droits de l'homme.

L'ICANN et les droits de l'homme

Les membres de la NCUC travaillent depuis des années sur la question des droits de l'homme. Le processus de transition du rôle de supervision des fonctions IANA a été un succès récent et visible pendant le travail du groupe de travail intercommunautaire (CCWG) sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-Responsabilité).

La NCUC a été en mesure de mobiliser ses membres et des experts de la communauté multipartite pour pousser à l'intégration de dispositions sur les droits de l'homme au sein des statuts constitutifs de l'ICANN. Au début, ces propositions ont été jugées prématurées par le Conseil d'administration de l'ICANN et certaines parties de la communauté de l'ICANN. À peine un mois plus tard, dans la version finale des recommandations du CCWG-Responsabilité, il était évident que la NCUC avait aidé à construire ce consensus sur la nouvelle formulation des statuts constitutifs adoptant cette valeur fondamentale des droits de l'homme. Nous développons à l'heure actuelle un cadre d'interprétation qui rendra opérationnel cet engagement.

Nous avons désormais besoin de plus de contributions des experts de la société civile pour poursuivre ce travail.